

Publié par affichage électronique sur le site du CDG 35 www.cdg35.fr

le 14/05/2024

ARRÊTÉ N° 2024-371

portant liste nominative des candidats admis à concourir à

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR AVANCEMENT AU GRADE DE BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL SESSION 2024

Catégorie A : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

VU le décret n° 2019-847 du 19 août 2019, modifié, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU l'arrêté n°2023-1110 du 6 décembre 2023 portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national, de l'examen professionnel d'accès par avancement de grade de bibliothécaire principal - session 2024,

CONSIDÉRANT que sur les 51 candidats ayant validé leur inscription à cet examen, 3 candidats n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir l'ensemble des conditions d'inscription,

1

ARRETE:

Article 1:

La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de bibliothécaire principal - session 2024, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêtée à 48 candidats et est établie comme suit :

NOM	Prénom
ALLAIN	Aurélie
BECUE	Aurélien
BERENI	Romain
BILLY TOBELEM	Aurélie
BOJARSKI	Caroline
BOULAND	Mina
BOULET LE BRUN	Cécile Marie
BUFFET	Marine
CAILLET	Marie-Laure
CANTERO	Sébastien
CERVEAUX	Anthony
COURTOIS	Victoria
DEMYHARANG	Laurie
DESGRANGES	Adeline
DEVRESSE-HENRION	Lucie
DOUROUX	Claire
DUCHON	Mireille
GALLERI	Claudio
GALLET	Aline
GIBOUIN	Sandra
GILLION	Corinne
GRUAU	Amandine

CUECH	5
GUESMI	Rachel
GUILLOTEAU	Marina
HANNA	Dounia
HÉBERT	Adèle
HELARY	Amandine
HONORE	Virginie
LAFOND	Coline
LAMERANT ROUYA	Myriam
LEBACQUE	Anaïs
LEMARIGNER	Sandrine
LENTIER	Cécile
LORENDEAU	Joséphine
MAUBLANC	Jean-François
MENAD	Amel
NOURIGAT	Elodie
OLIVIERO	David
OUDART	Caroline
PAGE	Rose-Anne
POUPIN	Delphine
PRADEAU	Emmanuelle
PRIGNOT	Laetitia
REBION	Catherine
SIMON	Laureline
SLOWIK	Carine
TERTRAIS	Elodie
TOSELLO	Angélique
	ı

Article 2:

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3:

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,

Le 14 mai 2024

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240514-12-AI

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 14-05-2024 Publication le : 14-05-2024

Chantal PÉTARD-VOISIN

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

DE GESTION